



L'OFFRE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Pour faciliter l'exercice de leur mandat, les élus locaux bénéficient de la possibilité de suivre des formations délivrées par des organismes agréés par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et susceptibles de relever de deux grands dispositifs :

- **les formations financées par le budget de la collectivité territoriale** ou de l'établissement public de coopération intercommunale de l' élu.
- **les formations financées par le droit individuel à la formation des élus (DIFE)**, alimenté par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus locaux et relevant d'une démarche personnelle de l' élu.

L'Association des maires de Haute-Savoie dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux depuis 1994 (renouvellement accordé en 2023). Elle accompagne les élus avec un catalogue de formations proposées sur des thématiques diversifiées, en cohérence avec les enjeux du territoire, et enrichies en cours d'année afin de tenir compte des évolutions législatives et réglementaires.

Afin de mener à bien sa mission en matière de formation des élus locaux, l'ADM74 s'appuie sur un réseau de formateurs internes et externes, choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques.

RAPPELS CONCERNANT LE DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Les formations financées par le budget de la collectivité

L'article L.2123-12 CGCT prévoit que « les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine ainsi les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation aux élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés des communes.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de dix-huit jours pour toute la durée de leur mandat, et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent (article L.2123-13 CGCT). Ce congé de formation peut être utilisé pour suivre une formation en lien avec le mandat dans le cadre du droit à la formation relevant du budget de la collectivité ou du droit individuel à la formation des élus (DIFE).

Le droit individuel à la formation des élus (DIFE)

Il est également possible pour les élus d'utiliser leur droit individuel à la formation pour financer les formations qu'ils souhaitent suivre. Depuis le 23 juillet 2021, les droits acquis au titre du DIFE sont comptabilisés en euros, les élus disposant d'une enveloppe annuelle de 400 euros et dans la limite d'un plafond de 800 euros. Le coût horaire maximal des frais pédagogiques pris en charge au titre du DIFE est quant à lui fixé à 80 euros HT.

Le fonds du DIFE, géré par la Caisse des dépôts et consignations, prend en charge le coût de la formation (directement versé à l'organisme de formation) ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans des conditions similaires à celles des fonctionnaires (versés à l' élu sur demande).

Si l' élu n'a pas consommé de droit à l' issue de la première année, son compteur arrivera au plafond dès la 2ème alimentation. Il n'y a pas de cumul de mandat : un élu acquiert des droits une fois par an, qu'il soit élu sur un ou plusieurs mandats.

L'alimentation des comptes se fait chaque année le 3ème lundi qui suit la date de l'élection qui a permis l'accès au mandat.

Depuis janvier 2022, les droits acquis par les élus peuvent être mobilisés depuis la plateforme moncompteformation.gouv.fr (**Mon Compte Elu**). Grâce au moteur de recherche disponible, vous y trouverez notamment toutes les formations proposées par l'ADM74 et éligibles au DIFE.

A noter que si le montant des droits ne suffit pas à couvrir le coût de la formation, l' élu peut financer le reste à payer à titre personnel par carte bancaire. Il pourra aussi solliciter sa collectivité en lui demandant d'abonder son compte DIFE.

A noter également que depuis octobre 2022, l'accès à la plateforme Mon Compte Elu a été sécurisé et nécessite la création de votre identité numérique.

MODALITES D'INSCRIPTION

Financement budget collectivité	Financement DIFE
Inscription sur votre espace adhérent https://adm74.innogram.fr/aderent/auth/lo (se rapprocher du secrétariat de la collectivité en cas de besoin). Ou nous contacter par e-mail : secretariat@maires74.asso.fr .	Inscription uniquement via la plateforme dédiée moncompteformation.gouv.fr (dans la limite des places disponibles). La demande d'inscription effectuée en ligne par l' élu doit être validée par l'ADM74 et la prise en charge financière de la formation se fera à hauteur maximum du montant disponible des droits de l' élu. A noter que le remboursement des frais de repas et de déplacement doit être effectué à part, directement par l' élu auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Attention : Toute **annulation d'inscription** intervenant **moins de 7 jours** ouvrés avant le début de la formation donne lieu à des frais d'annulation correspondant à **100 % du montant de la formation** (sauf motif de force majeure justifié auprès de l'organisme de formation tels que : refus du congés formation par l'employeur, maladie/hospitalisation, décès d'un proche, interruption des transports). Dans ces mêmes conditions, et en cas de financement de la formation par le DIFE, le compte de l' élu est débité à hauteur du coût total de la formation (voir [CGU Mon Compte Formation](#)). La **non-présentation du stagiaire à la date du début de la formation** est considérée comme une annulation et donne également lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du montant de la formation.



LES WEBINAIRES EN 2026

16 mars 2026 – 18h / 19h30 :

- o « Mon premier conseil municipal, l'essentiel à savoir »

23 mars 2026 – 18h / 19h30 :

- o « Mon premier conseil municipal, l'essentiel à savoir »

02 avril 2026 – 12h15 / 12h45 :

- o « Nouveaux élus – Parapheur et signature électroniques »

09 avril 2026 – 17h / 19h :

- o « Bien préparer la séance d'installation du Conseil communautaire et comité syndical »

16 avril 2026 – 17h / 19h :

- o « Maîtriser le protocole pour le mettre en place correctement »

23 avril 2026 – 17h / 19h :

- o « Prévenir les conflits d'intérêts et la prise illégale d'intérêts »

Les inscriptions aux webinaires se font par les liens contenus dans les invitations envoyées par mail quelques jours avant la tenue du webinaire.

LES FORMATIONS EN 2026



SOMMAIRE

PAGE 07

ORGANISATION ET GESTION COMMUNALE

- Comprendre la distinction entre domaine public et domaine privé de la collectivité
- Comprendre le régime des délégations utiles au bon fonctionnement du mandat
- Conditions d'exercice du mandat : connaître les fondamentaux du statut des élus locaux
- La responsabilité des élus et la prévention des conflits d'intérêts
- Le fonctionnement du conseil municipal
- Le maire employeur
- Les bases des marchés publics
- Les pouvoirs de police du maire
- Les relations « collectivité/associations »
- Préparer le mandat dans un contexte de changement social, économiques et climatiques

PAGE 18

FINANCES ET BUDGET

- Initiation au budget et aux finances locales

PAGE 20

COMMUNICATION ET RELATIONNEL

- Elus et agents : poser les bases du bien travailler ensemble
- Être un maire à l'écoute sans se perdre : la relation aux citoyens
- Le traitement des demandes des administrés
- Maires et DGS : réussir sa relation pour réussir son mandat
- Prise de parole en public : initiation
- Prise de parole en public : perfectionnement
- Trouver sa juste place de maire au sein de l'équipe municipale

PAGE 28

URBANISME

- Les bases des documents d'urbanisme
- Les fondamentaux de la délivrance des autorisations d'urbanisme

PAGE 32

L'INTERCOMMUNALITÉ

- Les fondamentaux de l'intercommunalité
- Les mécanismes de mutualisation entre commune et intercommunalité

ORGANISATION ET GESTION COMMUNALE

01	Comprendre la distinction entre domaine public et domaine privé de la collectivité	page 08
02	Comprendre le régime des délégations utiles au bon fonctionnement du mandat	page 09
03	Conditions d'exercice du mandat : connaître les fondamentaux du statut des élus locaux	page 10
04	La responsabilité des élus et la prévention des conflits d'intérêts	page 11
05	Le fonctionnement du conseil municipal	page 12
06	Le maire employeur	page 13
07	Les bases des marchés publics	page 14
08	Les pouvoirs de police du maire	page 15
09	Les relations « collectivité/associations »	page 16
10	Préparer le mandat dans un contexte de changement sociaux, économiques et climatiques	page 17

Comprendre la distinction entre domaine public et domaine privé de la collectivité

Formateur : Lauriane MOUNIER-FARAUT - Directrice de l'ADM74, juriste et formatrice

Maîtriser la distinction entre domaine public et domaine privé constitue un levier essentiel pour sécuriser juridiquement la gestion du patrimoine communal, prévenir les contentieux et encadrer efficacement les occupations domaniales ; cette formation propose d'en clarifier les critères de qualification, d'en analyser les régimes juridiques respectifs et d'en maîtriser les modalités d'occupation ainsi que les exigences en matière de concurrence.

Objectifs :

À l'issue de la formation, les participants seront en capacité de :

- Qualifier juridiquement un bien communal au regard des critères du domaine public ou du domaine privé.
- Analyser les conséquences juridiques attachées à cette qualification.
- Choisir le titre d'occupation adapté à la nature du bien concerné.
- Appliquer les règles relatives à la redevance, à la précarité et à la révocabilité.
- Déterminer si une procédure de mise en concurrence s'impose.
- Sécuriser les décisions communales en matière d'occupation domaniale.

Programme prévisionnel :

1. Qualifier juridiquement les biens communaux

- o Identifier les critères légaux de qualification du domaine public et du domaine privé.
- o Distinguer domaine public et domaine privé à partir d'exemples concrets : place du village, halle communale, chemins, forêts, locaux administratifs, voies communales et chemins ruraux, etc.
- o Comparer les régimes juridiques applicables :
 - Protéger le domaine public (inaliénabilité, imprescriptibilité).
 - Gérer le domaine privé selon des règles plus souples de droit commun.

2. Encadrer et formaliser l'occupation des biens communaux

- o Domaine public
 - Encadrer l'occupation précaire et révocable.
 - Délivrer un titre d'occupation adapté (autorisation ou convention d'occupation du domaine public).
- o Domaine privé
 - Fixer une redevance et apprécier les cas d'occupation gratuite.
 - Conclure des conventions de droit privé (baux commerciaux, professionnels, d'habitation, conventions d'occupation).
 - Appliquer les règles de droit commun.
- o Mise en pratique

3. Appliquer les règles de concurrence en matière d'occupation domaniale

- o Déterminer les situations imposant une mise en concurrence sur le domaine public.
- o Apprécier la rareté ou la valorisation économique du bien.
- o Identifier les hypothèses d'attribution directe.
- o Garantir le respect des principes de transparence et d'égalité en fonction de l'occupation domaniale

08/09/2026	09h - 13h	Alby-sur-Chéran
16/09/2026	09h - 13h	Cruseilles
28/09/2026	09h - 13h	Marin
13/10/2026	09h - 13h	Cornier

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Comprendre le régime des délégations utiles au bon fonctionnement du mandat

Formateurs : Marine FERRAND - Juriste de l'ADM74

Maîtriser les délégations pour agir en toute sécurité : comprendre les rouages liés aux différentes délégations pour une bonne mise en place de celles-ci

Objectifs :

L'objectif de cette formation est de permettre aux nouveaux élus de s'approprier les mécanismes complexes de transfert de compétences au sein de la commune et de l'intercommunalité. À l'issue de la session, les participants seront capables de :

- Identifier les enjeux juridiques et les responsabilités liés aux différents types de délégations (fonctions vs signature).
- Sécuriser les actes administratifs en comprenant les limites et le cadre des pouvoirs délégués par l'organe délibérant ou l'exécutif.
- Maîtriser la prise des décisions pour assurer la continuité du service public tout en respectant les prérogatives de chaque acteur (Maire, Adjoint, Président, Vice-présidents et services administratifs).
- Mettre en œuvre les mécanismes de contrôle et de compte-rendu indispensables à la transparence démocratique.

Programme prévisionnel :

1. Où est-ce que les délégations ?
 - o Cadre général
 - o Les différents types de délégations
2. Les délégations du conseil municipal au maire
 - o Cadre des délégations
 - o Modalités et conditions
3. Les délégations accordées par le maire
 - o Les délégations du maire aux adjoints et conseillers municipaux
 - o Les délégations du maire aux agents communaux
4. Les délégations au sein de l'intercommunalité
 - o Les délégations de l'organe délibérant au président
 - o Les délégations du président aux autres élus communautaires
 - o Les délégations du président aux agents

18/05/2026 09h - 13h Mieuussy

02/06/2026 14h - 18h Poisy

10/06/2026 09h - 13h Massongy

15/06/2026 09h - 13h Saint-Cergues

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Conditions d'exercice du mandat : connaître les fondamentaux du statut des élus locaux

Formateur : Lauriane MOUNIER FARAUT - Directrice de l'ADM74, juriste, formatrice
Marine FERRAND - Juriste à l'ADM74

Exercer un mandat local implique des responsabilités exigeantes ; en maîtriser le cadre juridique, social et financier constitue une condition essentielle pour agir avec sécurité, légitimité et sérénité tout au long du mandat.

Objectifs :

Maîtriser les règles applicables dès l'entrée en fonction, notamment les obligations déclaratives et les usages liés à la qualité d'élus :

- Connaître les règles applicables dès le début du mandat (déclarations, obligations, usages liés au statut d'élus) ;
 - Comprendre les droits liés au mandat et leur articulation avec l'activité professionnelle ;
 - Identifier les dispositifs pour concilier mandat et travail (cessation d'activité, réintégration, autorisations d'absence, crédits d'heures) ;
 - Connaître les avantages liés au statut, notamment l'allocation de fin de mandat ;
 - Sécuriser la gestion des indemnités (enveloppe globale, fiscalité) ;
 - Maîtriser les règles de remboursement des frais ;
 - Distinguer le budget formation de la collectivité et le droit individuel à la formation, ainsi que le congé formation ;
 - Comprendre le régime de sécurité sociale des élus et les cotisations applicables ;
 - Identifier les régimes de retraite et leurs évolutions récentes ;
 - Prévenir les risques juridiques (assurances, conflits d'intérêts)
- Cette formation a pour finalité d'offrir aux élus une vision complète et opérationnelle de leur statut, afin de sécuriser leurs pratiques et d'optimiser l'exercice de leurs fonctions

Programme prévisionnel :

1. Le début du mandat
 - o Obligations déclaratives ; port de l'écharpe ; rappels des principales règles attachées à l'entrée en fonction
2. Exercice du mandat et vie professionnelle : quels droits associés ?
 - o Cessation d'activité professionnelle pour exercer un mandat et droit à la réintégration à l'issue du mandat ; autorisations d'absence et crédits d'heures ; autres avantages spécifiques
3. Indemnités des élus et frais
 - o Montants des indemnités et notion d'enveloppe indemnitaire globale ; fiscalisation des indemnités ; remboursement des frais engagés dans le cadre du mandat
4. Droits à la formation
 - o Budget formation de la collectivité versus droit individuel à la formation ; congé formation et autres avantages spécifiques
5. Sécurité sociale
 - o Affiliation de l'ensemble des élus ; cotisations sociales sur les indemnités et droits associés
6. Retraite des élus
 - o Les trois régimes de retraite applicables aux élus ; focus sur la retraite complémentaire CAREL ou FONPEL ;
7. Assurances et prévention des conflits d'intérêts : les précautions à prendre
 - o Garanties et assurances au profit des élus ; identification des situations à risque ; vigilance accrue en matière de conflits d'intérêts et bonnes pratiques à adopter

20/04/2026 14h - 17h30 Villaz

22/04/2026 14h - 17h30 Ambilly

05/05/2026 14h - 17h30 Lullin

11/05/2026 14h - 17h30 Samoëns

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

La responsabilité des élus et la prévention des conflits d'intérêts

Formateur : Agathe BASTARD-ROSSET – Avocate au barreau d'Annecy

Détecter et prévenir conflits d'intérêts, un savoir-faire indispensable pour assurer la sécurité juridique des élus et éviter l'engagement de leur responsabilité pénale.

Objectifs :

A destination des élus, cette formation a pour but :

- de sensibiliser les élus aux risques de conflits d'intérêts ;
- d'informer sur les infractions susceptibles d'en résulter ;
- de fournir les outils nécessaires pour prévenir efficacement ces situations.

Programme prévisionnel :

- Décrypter les notions de conflit d'intérêts, de prise illégale d'intérêts et de conseiller intéressé ;
- Identifier les délits constitutifs d'un manquement au devoir de probité (favoritisme, concussion, trafic d'influence, corruption, etc.) ;
- Présenter les outils de prévention des risques juridiques, notamment l'abstention, le déport et le dispositif prévu à l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme ;
- Analyser les zones particulièrement exposées aux risques juridiques, telles que la commande publique et les relations avec les associations ;
- Préciser les précautions à adopter pour sécuriser les pratiques ;
- Illustrer la formation par des exemples concrets et des références jurisprudentielles issues de la pratique du formateur ;
- Mettre en situation les participants à travers des cas pratiques ;
- Remettre un support d'intervention à chaque participant.

17/09/2026

14h – 17h30

Annecy

15/10/2026

14h – 17h30

Vulbens

17/11/2026

14h – 17h30

Le Lyaud

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Le fonctionnement du conseil municipal

Formateur : Lauriane MOUNIER FARAUT – Directrice de l'ADM74, juriste, formatrice
Marine FERRAND – Juriste à l'ADM74

Maîtriser le fonctionnement du conseil permet de garantir la sécurité juridique des décisions et renforcer la légitimité de l'action communale au sein de son environnement institutionnel

Objectifs :

- Comprendre la place de la commune dans son environnement institutionnel et ses relations avec les intercommunalités ;
 - Identifier le rôle du conseil municipal et la répartition des compétences entre le maire, les adjoints et l'assemblée délibérante ;
 - Sécuriser la préparation et la convocation du conseil municipal en respectant les règles de délai, d'ordre du jour et de transmission ;
 - Appréhender le rôle des commissions et comités consultatifs dans l'élaboration des projets et des décisions ;
 - Connaître les règles relatives au lieu de réunion, au quorum, aux procurations et au déroulement des séances ;
 - Prévenir les risques juridiques, notamment en matière de conflits d'intérêts et de règles de déport ;
 - Assurer le respect des formalités postérieures à la séance (procès-verbal, publicité, transmission au contrôle de légalité) ;
 - Garantir les droits des conseillers municipaux et la conformité du règlement intérieur.
- Cette formation vise à doter des élus d'une maîtrise opérationnelle du cadre juridique et pratique du conseil municipal afin de sécuriser chaque étape du processus décisionnel.

Programme prévisionnel :

1. La commune et le conseil municipal dans leur environnement institutionnel
 - o Les communes et les intercommunalités ; Rôle du conseil municipal et répartition des compétences entre les différents organes ; Les délégations utiles au bon fonctionnement de la commune.
2. La préparation du conseil municipal
 - o Rôle des commissions et comités consultatifs dans la préparation des décisions et projets ; Lieu et périodicité des réunions ; Règles de convocation ; Délais, ordre du jour et modalités d'envoi ; Focus sur l'ordre du jour du premier conseil municipal.
3. Le déroulé d'une séance de conseil
 - o Président et secrétaire de séance ; Présence du public ou huis clos, enregistrement et rediffusion ; Vérification du quorum ; Absence du maire ou des élus et gestion des procurations ; Examen de l'ordre du jour et vote des délibérations ; Vigilance particulière sur la rubrique « questions diverses » ; Précautions en cas de conflit d'intérêts ; règles de déport.
4. Les formalités à l'issue du conseil municipal
 - o Rédaction du procès-verbal ; Etablissement de la liste des délibérations ; Mesures de publicité ; Transmission au contrôle de légalité.
5. Les droits des conseillers municipaux
 - o Droits à l'information et à l'expression ; Elaboration et portée du règlement intérieur du conseil municipal.

20/04/2026

09h – 12h30

Villaz

22/04/2026

09h – 12h30

Ambilly

05/05/2026

09h – 12h30

Lullin

11/05/2026

09h – 12h30

Samoëns

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Le maire employeur

Formateurs : Valérie BOUVIER – DGS et consultant
Sylviane CHEMELLE – Conseillère en organisation

Le maire employeur, un rôle clé dans l'organisation territoriale

Objectifs :

- Identifier les responsabilités et les obligations légales incombant au maire en tant qu'employeur, dans le respect du statut de la fonction publique territoriale.
- Comprendre les leviers de la gestion des ressources humaines dans une collectivité : recrutement, évaluation, formation, dialogue social, discipline, conditions de travail, etc.
- Adopter une vision stratégique de l'organisation municipale, en lien avec les objectifs politiques et les besoins du territoire.
- Concilier vision politique et contraintes opérationnelles, en intégrant les dimensions humaines et organisationnelles dans les décisions relatives aux agents.
- Exercer un leadership adapté, fondé sur l'écoute, la communication interne et la mobilisation des équipes au service du projet communal.
- Développer une culture managériale partagée, en lien avec la direction générale et les responsables de services, favorisant la cohérence, la confiance et l'efficacité collective.
- Faire des choix éclairés et assumés, dans des contextes parfois sensibles, notamment en matière de gestion de conflits, d'évolution des missions ou de transformation de l'organisation.

Programme prévisionnel :

Le premier volet aborde la vision politique et managériale du maire employeur. Être employeur ne se réduit pas à gérer des effectifs.

Le second axe est consacré au processus de décision. Les maires découvrent les étapes clés qui mènent d'une orientation politique à une décision opérationnelle.

Un temps important est consacré aux spécificités juridiques et réglementaires de la FPT. Les élus approfondissent leurs connaissances des droits et obligations des agents, des instances de dialogue social, des procédures disciplinaires, ainsi que du rôle des centres de gestion.

La formation insiste ensuite sur l'animation et la mobilisation des équipes.

Enfin, un module spécifique est consacré à l'articulation entre le maire et le directeur général des services (DGS).

29/09/2026	09h - 18h	Anancy	Nombre de places : 15 Tarif : 200 €
16/12/2026	09h - 18h	Thonon	

Les bases des marchés publics

Formateurs : Morgane MAGNIER – Juriste et formatrice de l'ADM74

Objectifs :

Il est essentiel dès le début du mandat d'avoir une solide connaissance des fondamentaux des marchés publics afin d'organiser au mieux et de sécuriser les achats de la collectivité. Cette formation vous apportera une compréhension claire des règles de l'achat public et du processus décisionnel en se concentrant essentiellement sur les procédures les plus fréquentes dans les collectivités : le gré à gré et les procédures adaptées prévues pour les achats de « faibles » montants.

Programme prévisionnel :

La formation abordera les différentes étapes de la passation d'un marché public du projet à la signature du contrat : définition et estimation des besoins, choix de publicité et de la procédure de mise en concurrence etc.

30/09/2026	14h - 18h	Ayze	Nombre de places : 15 Tarif : 100 €
09/10/2026	09h - 13h	Saint-Félix	
27/10/2026	09h - 13h	Valleiry	
30/11/2026	14h - 18h	Douvaine	

Les pouvoirs de police du maire

Formateurs : Morgane MAGNIER - Juriste et formatrice de l'ADM74
Marine FERRAND - Juriste à l'ADM74

Sécuriser ses décisions et exercer pleinement ses pouvoirs de police : un temps de formation indispensable pour agir avec efficacité, responsabilité et sérénité au service des administrés.

Objectifs :

- Identifier les différents pouvoirs de police du maire
- Maîtriser leur mise en œuvre afin de sécuriser les élus
- Mettre en relation l'autorité de police locale avec les autres intervenants (Préfecture/Parquet/autres polices)
- Maîtriser la délégation des pouvoirs de police

Programme prévisionnel :

- La formation débute par une clarification des notions fondamentales : définition de la police administrative et de son caractère personnel, distinction avec la police judiciaire, présentation des concepts de police générale et de polices spéciales. Elle se poursuit par l'analyse du champ des pouvoirs de police du maire, en insistant sur la compétence territoriale et sur l'articulation avec les autres autorités de police, notamment le préfet et le procureur de la République.
- Les participants examinent ensuite les différentes autorités susceptibles d'exercer des pouvoirs de police au niveau communal ainsi que les forces chargées de leur exécution. Les notions d'ordre public – sécurité, salubrité, tranquillité – sont illustrées par des exemples concrets.
- Un focus est consacré aux principales polices spéciales intéressant les communes (funéraire, circulation, procédures de mise en sécurité), ainsi qu'aux modalités pratiques d'exercice des pouvoirs de police : adoption d'arrêtés municipaux, mises en demeure, astreintes administratives lorsque prévues par la loi, exécution d'office et sanctions en cas de non-respect.
- La formation aborde également les pouvoirs de police des présidents d'intercommunalité, les conditions de transfert de certaines polices spéciales et les enjeux de mutualisation des agents.
- Enfin, un exercice pratique de rédaction d'un arrêté municipal permet d'identifier les exigences de légalité et d'intégrer les limites juridiques de l'action de police.

28/04/2026	09h - 13h	Bons-en-chablais
13/05/2026	14h - 18h	Rumilly
15/09/2026	14h - 18h	Frangy
	14h - 18h	Armoy
25/09/2026	09h - 13h	Marcellaz

Nombre de places : 15
Tarif : 100 €

Les relations « collectivité/associations »

Formateur : Morgane MAGNIER - Juriste/Formatrice de l'ADM74

Vous vous interrogez sur vos marges d'appréciation ou vos obligations quant à l'attribution des subventions ? Vous souhaitez savoir si une convention d'objectifs est obligatoire ? Vous souhaitez d'une manière générale sécuriser vos rapports avec les associations ? Cette formation vous apportera les clés nécessaires !

Objectifs :

- Sécuriser les relations avec les associations : le versement des subventions, les aides matérielles, etc.
- S'assurer de la transparence des relations et éviter les conflits d'intérêts.
- Présentation du réseau Guid'Asso Haute-Savoie.

Programme prévisionnel :

Lors de cette formation seront abordés les points suivants :

- les règles d'attribution des subventions,
- les aides interdites,
- la transparence des relations,
- la gestion des risques, la municipalisation,
- et enfin présentation de réseau Guid'Asso Haute-Savoie.

30/09/2026	09h - 13h	Ayze
09/10/2026	14h - 18h	Saint-Félix
27/10/2026	14h - 18h	Valleiry
30/11/2026	09h - 13h	Douvaine

Nombre de places : 15
Tarif : 100 €

Préparer le mandat dans un contexte de changements sociaux, économiques et climatiques

Formateur : Laurent BADONE - *Manager de transition et formateur*

Savoir fixer le cap, et surtout le tenir pendant le mandat, pour s'adapter au changement climatique et à un contexte global parfois compliqué pour les élus et leurs communes.

Objectifs :

Cette formation permet aux participants de :

- Piloter efficacement leur mandat grâce à des outils théoriques et pratiques.
- Adapter leur posture face aux changements et aux contraintes.
- Mobiliser et fédérer l'ensemble des acteurs concernés.

Programme prévisionnel :

Après avoir identifié les changements climatiques, économiques et sociaux qui impactent le territoire, les participants s'appuieront sur des outils et méthodologies adaptés aux communes pour construire le plan d'action de leur mandat, identifier les ressources nécessaires, déterminer les premières mesures à mettre en œuvre, et anticiper les résistances.

Assurée par un expert territorial, ancien Directeur Général de collectivités de la Haute-Savoie, cette formation dynamique présente les étapes à suivre pour ne pas faire fausse route dans son mandat, en tenant compte des transitions et des contraintes

09/07/2026

09h - 18h

Allinges

Nombre de places : 15

09/12/2026

09h - 18h

Argonay

Tarif : 200 €

FINANCES ET BUDGET

01

Initiation au budget et aux finances locales

page 19

Initiation au budget et aux finances locales

Formateur : Geoffrey PAYRE - Consultant en Ressources Publiques

Les formations sur le budget communal sont essentielles pour les élus locaux afin de mieux comprendre et gérer les finances de leur collectivité.

Objectifs :

- Découvrir la nomenclature budgétaire et comptable et appréhender les principes et les procédures du budget communal / Connaître les fondamentaux de la fiscalité locale
- Acquérir une méthodologie pour valoriser les bases d'imposition et rétablir l'équité fiscale
- Accompagner la mise en place de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation «RVLLH»

Programme prévisionnel :

Etude des grands principes budgétaires, les notions à retenir (autofinancement, équilibre, exécution budgétaire), exercice pratique d'élaboration d'un budget.

Formation sur le fonctionnement de la CCID, comprendre le calcul des bases d'impositions, comment travailler la fiscalité sur le territoire et focus sur la RVLLH.

19/05/2026	9h - 17h	Annecy
20/05/2026	9h - 17h	Vetraz-Monthoux
21/05/2026	9h - 17h	Perrignier
22/05/2026	9h - 17h	Saint-Pierre-En-Faucigny

Nombre de places : 15

Tarif : 200 €

COMMUNICATION ET RELATIONNEL

01	Elus et agents : poser les bases du bien travailler ensemble	page 21
02	Être un maire à l'écoute sans se perdre : la relation aux citoyens	page 22
03	Le traitement des demandes des administrés	page 23
04	Maires et DCS : réussir sa relation pour réussir son mandat	page 24
05	Prise de parole en public : initiation	page 25
06	Prise de parole en public : perfectionnement	page 26
07	Trouver sa juste place de maire au sein de l'équipe municipale	page 27

Elus et agents : poser les bases du bien travailler ensemble

Formateur : Alexandra GRILLET-MORIN - Formatrice consultante

Une formation pour poser les bases, entre élus et agents, d'une collaboration claire, efficace et respectueuse, au service des citoyens

Objectifs :

- Clarifier les rôles, missions et responsabilités des élus et des agents
- Favoriser la compréhension mutuelle et la confiance
- Construire des règles de collaboration adaptées

Programme prévisionnel :

- Clarifier les rôles élus / agents
- Situer le rôle de chacun : carte des rôles
- Positionner le décisionnaire - élu - par rapport au fonctionnaire territorial - aide à la décision : l'intérêt de suivre en commun les résultats de l'action de chacun
- Placer le curseur pour garder la bonne distance : éviter le « faire à la place de » ...
- Intégrer les administrés dans le positionnement élus / agents
- Comprendre les priorités et les attentes de l'autre
- Priorités, attentes, besoins et contraintes croisés : sont-ils partagés ?
- Comment les faire comprendre ?
- Construire un cadre de collaboration
- Quels modes de fonctionnement mettre en place entre élus et agents sur les plans de l'organisation, de la communication, du relationnel ?
- Bonnes pratiques et comportements à éviter
- Poser les bases d'une charte de collaboration
- Outils pratiques pour bien travailler ensemble

30/06/2026

09h - 18h

Cranves-Sales

Nombre de places : 15

08/12/2026

09h - 18h

Vougy

Tarif : 200 €



2026

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 21

Être un maire à l'écoute sans se perdre : la relation aux citoyens

Formateur : Adèle ARVIS - coach d'équipes certifiée

Vous avez choisi de vous engager pour être utile à vos concitoyens... mais comment rester disponible sans vous laisser déborder ? Cette formation vous aide à garder le cap : écouter avec justesse, poser un cadre clair, et préserver votre énergie pour continuer à servir avec sens et sérénité.

Objectifs :

Permettre aux maires ou élus municipaux de mieux naviguer dans la complexité des relations, en conciliant écoute, proximité et prise de recul. Les participants apprendront à :

- Identifier leurs réflexes relationnels face aux sollicitations
- Faire la distinction entre une demande et un besoin sous-jacent, pour éviter de répondre dans la précipitation ;
- Pratiquer l'écoute active, en entraînant à reformuler avec justesse et à poser des cadres protecteurs ;
- Élaborer leur propre « phrase pivot » : une formulation simple et authentique qui permet de dire non sans blesser, ou de cadrer sans culpabiliser.

L'approche est volontairement pragmatique : il ne s'agit pas de donner une recette unique, mais bien de permettre à chaque élu de trouver un positionnement aligné avec sa personnalité et ses valeurs, au service d'une relation citoyenne apaisée et d'une posture politique durable. L'enjeu de cette formation est aussi de favoriser une dynamique de coopération entre pairs, en partageant les situations vécues, les doutes et les stratégies déjà expérimentées.

Programme prévisionnel :

La session de formation s'ouvre sur une mise en situation immersive.

Un temps théorique court présente ensuite quatre postures fréquentes adoptées par les maires face aux demandes.

Deux séquences structurent le cœur de la session :

1. L'écoute active et la clarification : en trinômes, les élus s'exercent à reformuler les besoins implicites d'un citoyen tout en posant un cadre clair, dans une posture d'écoute respectueuse mais non complaisante.
2. Affirmer sans heurter : à partir de scénarios inspirés de situations vécues, les participants s'entraînent à reformuler des phrases maladroites ou agressives. Chacun repart avec une ou deux formulations personnelles qui lui permettront de faire face avec assertivité aux prochaines interpellations délicates.

12/06/2026

14h - 17h

Anney

Nombre de places : 15

03/11/2026

14h - 17h

Saint-Jeoire

Tarif : 100 €



2026

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 22

Le traitement des demandes des administrés

Formateur : Agathe BASTARD-ROSSET - Avocate au barreau d'Annecy

Les demandes des administrés : décryptage et mode d'emploi !

Objectifs :

Cette formation permet de :

- Analyser les demandes des administrés pour mieux les comprendre.
- Maîtriser la législation applicable à leur mandat.
- Apporter des réponses adaptées et sécurisées juridiquement.

Programme prévisionnel :

Cette formation visera à :

- Qualifier juridiquement les demandes des administrés et définir les modes de réponse appropriés.
- Appliquer les règles relatives à la communication des documents administratifs.
- Gérer les recours gracieux et anticiper leurs suites contentieuses.
- Intégrer la dématérialisation dans les pratiques administratives.

17/09/2026

09h - 12h30

Annecy

15/10/2026

09h - 12h30

Vulbens

17/11/2026

09h - 12h30

Le Lyaud

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Maires et DGS : Réussir sa relation pour réussir son mandat

Formateur : Xavier PARISOT - Directeur Général des Services

La relation entre le Maire et le Directeur Général des Services ou le Secrétaire Général des Services est essentielle au quotidien et pour la réussite des projets ; il est important pour le maire de mettre en place une collaboration efficace et dynamique.

Objectifs :

- Comprendre les rôles respectifs du maire/des élus et du DGS/SG
- Identifier les conditions d'une relation de travail efficace
- Poser un cadre clair dès le début du mandat
- Identifier les limites entre politiques et techniques
- Repérer les erreurs fréquentes et les éviter

Programme prévisionnel :

Cette journée de formation va permettre de comprendre les différences entre la logique d'élu et la logique de gestion de l'administration.

A partir d'une présentation de l'évolution de la fonction de DGS/Secrétaire Général, les participants aborderont le cadre d'une relation de travail où les missions respectives sont clairement identifiées et fixées.

Ils partageront sur les pièges à éviter pour permettre au binôme de durer et pourront élaborer leur propre feuille de route de leur relation avec le DGS/Secrétaire Général et l'administration communale.

01/07/2026

09h - 12h30

Excenevex

14/10/2026

14h - 17h30

Reignier-Esery

Nombre de places : 15

Tarif : 100 €

Prise de parole en public : initiation

Formateur : Alexis-Olivier SBRIGLIO - Journaliste, formateur en media training

L'art de la parole publique locale : structurez votre pensée, simplifiez le complexe et affirmez votre voix d'élu.

Objectifs :

- Acquérir les fondamentaux de la communication publique locale afin de structurer, clarifier et exprimer efficacement sa parole d'élu.
- À l'issue de la formation, les participants seront capables de lire et analyser des éléments de langage institutionnels, structurer un discours à partir d'informations techniques, hiérarchiser leurs messages et adapter leur parole à différents publics.
- Ils apprendront à utiliser l'intelligence artificielle comme outil d'aide à la rédaction et à la structuration d'un discours, tout en conservant la responsabilité politique et la personnalisation du message. Ils sauront différencier récitation et parole incarnée, afin de parler avec naturel, clarté et conviction.

Programme prévisionnel :

La journée débute par une réflexion sur la responsabilité attachée à la parole d'un élu : impact politique, crédibilité personnelle et attentes des administrés. Un travail méthodique est mené sur la construction d'une intervention : définir une intention claire, formuler un message central, organiser ses arguments et conclure efficacement.

Les participants s'exercent à transformer une note administrative en discours accessible. Une séquence spécifique est consacrée à l'usage raisonné de l'IA pour structurer une intervention : générer une trame, clarifier une idée, reformuler un passage, sans perdre sa voix propre.

Des mises en situation permettent d'expérimenter la prise de parole en conseil municipal, en réunion publique ou face à un administré. Un travail sur la respiration, le regard, le rythme et la posture aide à passer d'un texte écrit à une parole vivante et crédible.

Alternance d'apports structurants, ateliers pratiques, simulations et retours individualisés. Travail collectif favorisant l'échange d'expériences entre élus de contextes territoriaux variés.

Les participants repartent avec une méthode claire pour structurer leurs interventions, utiliser des outils d'aide à la rédaction et s'exprimer avec davantage d'aisance et de naturel.

03/06/2026

09h - 17h00

Cluses

Nombre de places : 10

09/06/2026

09h - 17h00

Annecy

Tarif : 200 €



2026

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 25

Prise de parole en public : perfectionnement

Formateur : Guy KECKHUT - Formateur en communication

Ne soyez plus seulement entendu, soyez retenu : apprenez à enrichir vos messages par l'émotion et les sens pour marquer durablement les esprits.

Objectifs :

- Approfondir la maîtrise de la communication publique afin d'accroître son impact, sa présence et sa capacité à mobiliser un auditoire, notamment dans des contextes sensibles.
- À l'issue de la formation, les participants seront capables d'analyser leur style de communication, d'enrichir leurs prises de parole grâce au modèle VAKOG (Visuel, Auditif, Kinesthésique, Olfactif, Gustatif) et d'intégrer les cinq sens pour rendre leurs discours plus concrets et mémorables. Ils sauront renforcer leur présence, adapter leur posture en situation tendue et développer une communication stratégique et émotionnellement engageante.

Programme prévisionnel :

La journée débute par une réflexion sur la responsabilité attachée à la parole d'un élu : impact politique, crédibilité personnelle et attentes des administrés. Un travail méthodique est mené sur la construction d'une intervention : définir une intention claire, formuler un message central, organiser ses arguments et conclure efficacement.

Les participants s'exercent à transformer une note administrative en discours accessible. Une séquence spécifique est consacrée à l'usage raisonné de l'IA pour structurer une intervention : générer une trame, clarifier une idée, reformuler un passage, sans perdre sa voix propre.

Des mises en situation permettent d'expérimenter la prise de parole en conseil municipal, en réunion publique ou face à un administré. Un travail sur la respiration, le regard, le rythme et la posture aide à passer d'un texte écrit à une parole vivante et crédible.

Alternance d'apports structurants, ateliers pratiques, simulations et retours individualisés. Travail collectif favorisant l'échange d'expériences entre élus de contextes territoriaux variés.

11/09/2026 (à confirmer)

09h - 17h00

Saint-Julien

Nombre de places : 10

02/12/2026

09h - 17h00

Evian

Tarif : 200 €



2026

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 26

Trouver sa juste place de maire au sein de l'équipe municipale

Formateur : Adèle ARVIS - coach d'équipes certifiée

En tant que Maire, vous portez la vision, vous fixez le cap... mais comment embarquer toute l'équipe à vos côtés ? Cette formation vous aide à affirmer votre rôle de pilote tout en posant les bases d'une coopération municipale claire, efficace et au service de tous.

Objectifs :

Cette formation permet aux maires de :

- Analyser et faire évoluer leur posture au sein de l'équipe municipale en alternant entre autorité, animation et coopération.
- Diagnostiquer leurs pratiques actuelles à l'aide de l'outil visuel « Boussole du maire » pour identifier leurs zones de confort, de tension ou d'oubli, et bénéficier du regard critique de leurs pairs.
- Clarifier les rôles et les représentations implicites au sein de la gouvernance pour répondre aux questions : qui décide, qui tranche, qui impulse ?
- Co-construire les bases d'un pacte de gouvernance réaliste, en définissant des règles explicites partagées et en revisitant les habitudes de travail.
- Adopter une posture équilibrée : ni chef isolé, ni animateur effacé, mais un leader capable de déléguer et de cadrer sans tout contrôler.

Programme prévisionnel :

La session s'ouvre par un brise-glace en photo-langage pour permettre à chaque maire d'exprimer sa posture actuelle dans l'équipe. Une capsule théorique présente ensuite trois postures clés du maire : statutaire, relationnelle et animatrice, illustrées par des exemples concrets.

Les participants réalisent un auto-diagnostic avec la Boussole du maire, qu'ils partagent en petits groupes pour identifier leurs zones d'équilibre ou de tension. Un débat mouvant permet d'interroger les rôles implicites au sein d'une équipe municipale, à partir de situations réalistes. La session se poursuit par un atelier collectif visant à poser les bases d'un pacte de gouvernance, en formulant des règles de fonctionnement claires et transférables dans leur commune.

12/06/2026

09h - 12h

Annecy

Nombre de places : 15

03/11/2026

09h - 12h

Saint-Jeoire

Tarif : 100 €

URBANISME

01

Les bases des documents d'urbanisme

page 29

02

Les fondamentaux de la délivrance des autorisations d'urbanisme

page 30

Les bases des documents d'urbanisme

Formateur : Anne-Catherine BORG - Avocate au barreau d'Annecy

Vous souhaitez vous familiariser avec les documents d'urbanismes et les règles d'urbanisme opposables au niveau local, cette formation est faite pour vous !

Objectifs :

Cette formation permet de :

- Appréhender les documents d'urbanisme locaux (PLU, carte communale...).
- Comprendre les règles fondamentales encadrant l'occupation et l'utilisation des sols.
- Maîtriser les bases nécessaires à l'instruction des autorisations de droit des sols.

Programme prévisionnel :

Seront abordés, dans un premier temps, les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme, leur élaboration, leur contenu et leur articulation entre eux ainsi que leur portée.

Dans un second temps, un panorama sera fait des autres règles d'urbanisme opposables au niveau local, à savoir notamment le règlement national d'urbanisme, la loi montagne et la loi littorale dans les secteurs concernés, les servitudes d'utilités publique, le règlement sanitaire départemental.

Cette formation ponctuée d'exemples, tirés de situations réelles qu'a eu à connaître la formatrice en sa qualité d'avocate intervenant dans ce domaine aux côtés des collectivités territoriales tant en conseil qu'au contentieux.

18/06/2026	09h - 12h	Archamps
23/09/2026	09h - 12h	Doussard
06/10/2026	09h - 12h	Vinzier
18/11/2026	09h - 12h	Fillinges

Nombre de places : 15
Tarif : 100 €

Les fondamentaux de la délivrance des autorisations d'urbanisme

Formateur : Anne-Catherine BORG - Avocate au barreau d'Annecy

Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclaration préalable, vous vous y perdez et vous souhaitez mieux appréhender ces différents types d'autorisation d'urbanisme, inscrivez-vous !

Objectifs :

Cette formation permet de :

- Identifier les différents types d'autorisations d'urbanisme et leur nature.
- Comprendre le régime juridique applicable à chaque autorisation.
- Maîtriser les étapes clés de la procédure de délivrance.

Programme prévisionnel :

Après un panorama de sur chacune des autorisations d'urbanisme et de leur régime propre, sera abordée chacune des étapes de leur délivrance, du dépôt de la demande ou de la déclaration à la notification de la décision, à savoir :

- La réception du dossier par le service instructeur ;
- Les demandes de pièces complémentaires ;
- L'instruction et les règles opposables ;
- La décision expresse ou tacite ;
- Le retrait de la décision ;
- La péremption et la prorogation de l'autorisation.

En dernier lieu, sera rapidement abordé les points de vigilance à avoir une fois l'autorisation délivrée.

Cette formation sera illustrée par de nombreux exemples, tirés de situations réelles qu'a eu à connaître la formatrice en sa qualité d'avocate intervenant dans ce domaine aux côtés des collectivités territoriales tant en conseil qu'au contentieux.

18/06/2026	14h - 18h	Archamps
23/09/2026	14h - 18h	Doussard
06/10/2026	14h - 18h	Vinzier
18/11/2026	14h - 18h	Fillinges

Nombre de places : 15
Tarif : 100 €

Les formations de nos partenaires

LE CAUE



Les formations proposées par le CAUE de Haute-Savoie en 2026 :

En 2026, le CAUE organise une série de séances de sensibilisation et des formations spécialement adaptées pour accompagner les élus dans leur prise de responsabilités en matière d'urbanisme.

Demi-journées de sensibilisation des nouveaux élus

- Les bases de l'urbanisme et le projet de territoire
- Mardi 9 juin 2026 de 9h00 à 12h30, au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy
- Jeudi 11 juin 2026 de 14h00 à 17h30, dans le secteur du Bas Chablais (lieu à définir)
- Mardi 16 juin 2026 de 14h00 à 17h30, dans le secteur du Mont-Blanc (lieu à définir)
- Jeudi 18 juin 2026 de 9h00 à 12h30, dans le secteur du Pays Rochois (lieu à définir)

→ Renseignements auprès de Selcan Erbek au 04 50 88 21 10.

→ Inscriptions par mail à inscription@caue74.fr.

Formations éligibles au titre du DIF élus

- Mardi 15 septembre 2026
- Gestion des terres inertes, quelles solutions ? au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy
- Jeudi 17 septembre 2026
- Les bases de l'urbanisme, niveau 1 au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy

- Jeudi 08 et vendredi 09 octobre 2026

→ Formation des élus au paysage

jour 1 : Saint-Julien-en-Genevois

jour 2 : Sallanches

- Jeudi 05 novembre 2026

→ Évolution des espaces habités - du plan guide au réglementaire au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy

- Jeudi 26 et vendredi 27 novembre 2026

→ Élaborer son projet de territoire avec le patrimoine au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy

- Lundi 14 et mardi 15 décembre 2026

→ Ancrer la sobriété foncière dans les politiques et les projets publics au CAUE de Haute-Savoie, à Annecy

Inscriptions en ligne : formations.caue74.fr

Le CAUE peut aussi accompagner la collectivité dans la mise en place d'une formation personnalisée sur site au profit de ses élus et agents.

L'INTERCOMMUNALITÉ

01

Les fondamentaux de l'intercommunalité

page 33

02

Les mécanismes de mutualisation entre commune et intercommunalité

page 34

Les fondamentaux de l'intercommunalité

Formateur : Simon REY - Avocat au barreau de Lyon

Objectifs :

Comprendre et maîtriser les règles fondamentales applicables aux intercommunalités.

Programme prévisionnel :

Vous aborderez les différents types de groupements de collectivités territoriales existants et les principales différences entre ceux-ci.

Il sera également précisé les règles de gouvernance des intercommunalités, de transfert et d'exercice des compétences, d'exercice des pouvoirs de police spéciale et de finance.

Un avocat spécialisé qui vous apportera des conseils pratiques et opérationnelles. Vous disposerez d'un support détaillé et de nombreux retours d'expériences

29/06/2026

09h - 12h

La-roche-sur-Foron

Nombre de places : 15

10/09/2026

09h - 12h

Annecy

Tarif : 100 €



2026
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 33

Les mécanismes de mutualisation entre commune et intercommunalité

Formateur : Simon REY - Avocat au barreau de Lyon

Objectifs :

Tout savoir sur les mécanismes de mutualisation entre communes et intercommunalités !

Maîtriser les outils conventionnels de coopération et de mutualisation entre communes et intercommunalité.

Programme prévisionnel :

Vous aborderez les différents outils de mutualisation entre communes et intercommunalités (mise à disposition de services, services communs, entente intercommunale, convention de coopération entre personnes publiques, etc...) en évoquant pour chacun d'entre eux les hypothèses dans lesquels l'outil peut être utilisé, les règles à respecter, la situation des agents, les règles financières, et les principales clauses contractuelles à envisager.

Un avocat spécialisé qui vous apportera des conseils pratiques et opérationnelles. Vous disposerez d'un support détaillé et de nombreux retours d'expériences ainsi que des modèles de conventions

29/06/2026

14h - 18h

La-roche-sur-Foron

Nombre de places : 15

10/09/2026

14h - 18h

Annecy

Tarif : 100 €



2026
ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Page 34

